

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



# REGLEMENT POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

**2018 BUENOS AIRES (ARG)**



**Version juillet 2018**

## INTRODUCTION

Le but des Jeux Olympiques de la Jeunesse est de proposer aux jeunes athlètes une manifestation dont le programme comprend des compétitions sportives particulièrement accentuées sur l'éducation. Plusieurs thèmes sont abordés, dont les modes de vie sains, l'éthique sportive et les menaces que représentent le dopage, la violence et la corruption, le but étant de donner aux jeunes athlètes les atouts nécessaires que requiert leur carrière dans le sport. Les objectifs visés consistent à protéger les jeunes athlètes contre les risques pour leur santé et leur sécurité en respectant les principes d'une croissance et d'un développement corrects et en leur permettant de devenir de futurs exemples guidés par l'Olympisme.

## 1. PARTICIPATION

### 1.1 Quotas

- Gymnastique artistique: Hommes: 36  
Femmes: 36
- Gymnastique rythmique: Femmes: 36
- Gymnastique au trampoline: Hommes: 12  
Femmes: 12
- Gymnastique acrobatique: Hommes et femmes: 24 (= 12 duos)

### 1.2 Universalité, places FIG et places du pays hôte

L'universalité représentant un des principaux piliers de JOJ, un nombre de places d'universalité a été fixé pour s'ajouter aux places du pays hôte. Les places d'universalité et celles du pays hôte sont comprises dans le quota attribué à chaque continent (nombre de places cf. document du CIO « Système de qualification – Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2018 à Buenos Aires »).

## 2. QUALIFICATION ET EXIGENCES

### 2.1 Epreuves qualificatives

Les championnats continentaux juniors ou toute autre épreuve continental qualificative approuvée par la FIG (en stricte conformité avec les règles FIG pour les juniors) auront lieu entre septembre 2017 et juin 2018.

Pour la gymnastique acrobatique, les qualifications se dérouleront dans le cadre des Championnats du monde 2018 (du 5 au 8 avril 2018) respectivement lors de la compétition mondiale des groupes d'âge de gymnastique acrobatique, groupe d'âge 13-19 ans.

Pour chaque épreuve qualificative, les phases de compétition suivantes servent de qualification pour les JOJ 2018 :

- Gymnastique artistique: Qualifications, résultats du concours général  
6 engins GAM, 4 engins GAF
- Gymnastique rythmique: Qualifications, résultats de 4 engins du concours  
général
- Gymnastique au trampoline: Qualifications (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> exercice)
- Gymnastique acrobatique: Qualifications (statique et dynamique)

## 2.2 ELIGIBILITE DES ATHLETES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte Olympique en vigueur y compris, mais pas limité à, la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls ceux s'étant conformés à la Charte Olympique sont autorisés à prendre part aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Tous les participants doivent posséder une licence FIG en vigueur jusqu'au terme des compétitions respectives des JOJ.

Tous les CNO, ainsi que les candidats aux places pour l'universalité et aux places du pays hôte, doivent avoir participé à la compétition qualificative agréée par la FIG.

En gymnastique artistique, gymnastique rythmique et gymnastique au trampoline, les athlètes ayant participé à des compétitions seniors FIG ou à des jeux multisports (y compris championnats continentaux et épreuves de Coupe du monde) sont interdits de participation aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

## 2.3 EXIGENCES DU CIO CONCERNANT L'AGE POUR LES EPREUVES QUALIFICATIVES ET LES JOJ 2018

- Gymnastique artistique masculine: 16-17 ans (nés entre le 01.01.2001 et le 31.12.2002)
- Gymnastique artistique féminine: 15 ans (nées entre le 01.01.2003 et le 31.12.2003)
- Gymnastique rythmique: 15 ans (nées entre le 01.01.2003 et le 31.12.2003)
- Gymnastique au trampoline: 16-17 ans (nés entre le 01.01.2001 et le 31.12.2002)
- Gymnastique acrobatique: 15-18 ans (nés entre le 01.01.2000 et le 31.12.2003)

## 3. PLACES DE QUOTA

### 3.1 Gymnastique artistique

#### Attribution

Pour chaque épreuve qualificative, les places de qualification FIG sont attribuées à la discrétion des CNO à raison d'un (1) gymnaste par CNO et par sexe.

Le pays hôte est représenté par un (1) athlète masculin éligible et une (1) athlète féminine éligible (cf. ci-après) pour autant que le pays hôte ait participé à l'épreuve de qualification masculine et féminine correspondante. Les places du pays hôte sont attribuées nominativement à l'athlète le mieux classé lors de l'épreuve continentale de qualification junior.

|              | <b>Qualification via FIG</b> | <b>Places du pays hôte</b> | <b>Places d'universalité</b> | <b>Total</b> |
|--------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------|
| Hommes       | 34                           | 1                          | 1                            | 36           |
| Femmes       | 34                           | 1                          | 1                            | 36           |
| <b>TOTAL</b> | <b>68</b>                    | <b>2</b>                   | <b>2</b>                     | <b>72</b>    |

Les meilleurs athlètes issus de l'épreuve qualificative donnent une place de quota à leur CNO sur la base des quotas suivants. Ces derniers incluent les places d'universalité ainsi que les places du pays hôte.

|     | Europe | Asie | Afrique | Amérique | Océanie | Total |
|-----|--------|------|---------|----------|---------|-------|
| GAM | 17     | 8    | 3       | 7        | 1       | 36    |
| GAF | 17     | 8    | 3       | 7        | 1       | 36    |

En cas d'égalité de points, les Règles sur le départage des égalités de points pour les Jeux Olympiques énoncées dans le Règlement technique s'appliquent.

### **Réattribution des places de quota inutilisées**

#### ***Places de quota FIG inutilisées***

Dans le cas où un CNO décline ou n'est pas en mesure d'utiliser une place de quota attribué, la place est réattribuée au prochain CNO éligible du même continent.

Si cette place de qualification doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant :

- GAM: 1. Europe / 2. Asie / 3. Amérique / 4. Afrique / 5. Océanie
- GAF: 1. Europe / 2. Amérique / 3. Asie / 4. Afrique / 5. Océanie

#### ***Places du pays hôte inutilisées***

Si le pays hôte se qualifie via les championnats continentaux juniors (ou équivalent) ou si le pays hôte se trouve dans l'incapacité de remplir les conditions énumérées dans le document du CIO – Système de qualification – Jeux Olympiques de la Jeunesse, section C, ou si le pays hôte décline la place de quota attribuée, les places sont réattribuées au prochain CNO le mieux classé du continent américain.

Dans le cas où cette place du pays hôte doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant:

- GAM: 1. Europe / 2. Asie / 3. Afrique / 4. Océanie
- GAF: 1. Europe / 2. Asie / 3. Afrique / 4. Océanie

#### ***Places d'universalité inutilisées***

Toutes les places d'universalité inutilisées, notamment les places rendues après attribution définitive par la Commission tripartite des JOJ, sont attribuées au prochain CNO admissible du même continent s'étant qualifié en fonction des résultats obtenus lors de l'épreuve qualificative masculine ou féminine.

Dans le cas où cette place de quota doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant:

- GAM: 1. Europe / 2. Asie / 3. Amérique / 4. Afrique / 5. Océanie
- GAF: 1. Europe / 2. Amérique / 3. Asie / 4. Afrique / 5. Océanie

## **3.2 Gymnastique rythmique**

### **Attribution**

Pour chaque épreuve qualificative, les places de qualification FIG sont attribuées aux individuelles à la discrétion des CNO sur la base d'une (1) athlète par CNO.

Dans le concours individuel, le pays hôte est représenté par une (1) athlète individuelle éligible (cf. ci-après), ce pour autant que le pays hôte ait participé à l'épreuve qualificative correspondante. La place du pays hôte est attribuée nominativement à l'athlète la mieux classée de l'épreuve qualificative continentale junior en question.

|                      | Qualification via FIG | Place du pays hôte | Place d'universalité | Total     |
|----------------------|-----------------------|--------------------|----------------------|-----------|
| <b>Individuelles</b> | <b>34</b>             | <b>1</b>           | <b>1</b>             | <b>36</b> |

Les individuelles les mieux classées lors de chaque épreuve qualificative accordent une place de quota pour leur CNO selon les quotas suivants. Ces quotas incluent les places d'universalité pour les individuelles de gymnastique rythmique ainsi que les places du pays hôte.

|                      | Europe    | Asie     | Amérique | Afrique  | Océanie  | Total     |
|----------------------|-----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| <b>Individuelles</b> | <b>18</b> | <b>7</b> | <b>7</b> | <b>3</b> | <b>1</b> | <b>36</b> |

En cas d'égalité de points, les Règles sur le départage des égalités de points pour les Jeux Olympiques énoncées dans le Règlement technique s'appliquent.

### **Réattribution des places de quota inutilisées**

#### ***Places de quota FIG inutilisées***

Dans le cas où un CNO décline ou n'est pas en mesure d'utiliser une place de quota attribué, la place est réattribuée au prochain CNO éligible du même continent.

Si cette place de qualification doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant :

- GR individuelles: 1. Europe / 2. Asie / 3. Amérique / 4. Afrique / 5. Océanie

#### ***Places du pays hôte inutilisées***

Si le pays hôte se qualifie via les championnats continentaux juniors (ou équivalent) ou si le pays hôte se trouve dans l'incapacité de remplir les conditions énumérées dans le document du CIO – Système de qualification – Jeux Olympiques de la Jeunesse, section C, ou si le pays hôte décline la place de quota attribuée, les places sont réattribuées au prochain CNO le mieux classé du continent américain.

Dans le cas où cette place du pays hôte doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant:

- GR individuelles: 1. Europe / 2. Asie / 3. Afrique / 4. Océanie

#### ***Places d'universalité inutilisées***

Toutes les places d'universalité inutilisées, notamment les places rendues après attribution définitive par la Commission tripartite des JOJ, sont attribuées au prochain CNO admissible du même continent s'étant qualifié en fonction des résultats obtenus lors de l'épreuve qualificative.

Dans le cas où cette place de quota doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant:

- GR individuelles: 1. Europe / 2. Asie / 3. Amérique / 4. Afrique / 5. Océanie

## **3.3 Gymnastique au trampoline**

### **Attribution**

Pour chaque épreuve qualificative, les places de qualification FIG sont attribuées aux CNO à raison d'un (1) athlète par CNO et par sexe.

Le pays hôte est représenté par un (1) athlète masculin éligible **OU** une (1) athlète féminine éligible (cf. ci-après), ce pour autant que le pays hôte ait participé à l'épreuve qualificative masculine **OU** féminine correspondante.

Ces places du pays hôte sont attribuées nominativement à l'athlète masculin le mieux classé **OU** à l'athlète féminine la mieux classée de la compétition continentale junior qualificative respective. Dans le cas où l'athlète féminine et l'athlète masculin occupent la même place au classement, la place du pays hôte sera attribuée à l'athlète ayant pris part à l'épreuve qualificative à la participation la plus élevée.

|              | Qualification via FIG | Place du pays hôte | Place d'universalité | Total     |
|--------------|-----------------------|--------------------|----------------------|-----------|
| Hommes       | 10 ou 11*             | 1                  | 1                    | 12        |
| Femmes       | 10 ou 11*             |                    |                      | 12        |
| <b>TOTAL</b> | <b>22</b>             | <b>1</b>           | <b>1</b>             | <b>24</b> |

\* 11 places de qualification seront attribuées au sexe ne se voyant pas attribuer une place de pays hôte.

Les athlètes les mieux classés de chaque épreuve qualificative obtiennent pour leur CNO une place de quota en fonction des quotas suivants. Ces quotas comprennent les places d'universalité ainsi que les places du pays hôte.

|        | Europe | Asie | Amérique | Afrique | Océanie | Total |
|--------|--------|------|----------|---------|---------|-------|
| Hommes | 5      | 3    | 2*       | 1       | 1       | 12*   |
| Femmes | 5      | 3    | 2*       | 1       | 1       | 12*   |

\* y compris une place pour le pays hôte (soit en TRA hommes **SOIT** en TRA femmes)

En cas d'égalité de points, les Règles sur le départage des égalités de points pour les Jeux Olympiques énoncées dans le Règlement technique s'appliquent.

### Réattribution des places de quota inutilisées

#### **Places de quota FIG inutilisées**

Dans le cas où un CNO décline ou n'est pas en mesure d'utiliser une place de quota attribué, la place est réattribuée au prochain CNO éligible du même continent.

Si cette place de qualification doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant

- GT hommes et GT femmes: 1. Europe / 2. Asie / 3. Amérique / 4. Afrique / 5. Océanie

#### **Places du pays hôte inutilisées**

Si le pays hôte qualifie un (1) homme ou une (1) femme via les championnats continentaux juniors (ou équivalent) ou si le pays hôte se trouve dans l'incapacité de remplir les conditions énumérées dans le document du CIO – Système de qualification – Jeux Olympiques de la Jeunesse, section C, ou si le pays hôte décline la place de quota attribuée, les places sont réattribuées au prochain CNO le mieux classé du continent américain.

Dans le cas où cette place du pays hôte doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant:

- GT homes et GT femmes: 1. Europe / 2. Asie / 3. Afrique / 4. Océanie

### **Places d'universalité inutilisées**

Toutes les places d'universalité inutilisées, notamment les places rendues après attribution définitive par la Commission tripartite des JOJ, sont attribuées au prochain CNO admissible du même continent s'étant qualifié en fonction des résultats obtenus lors de l'épreuve qualificative masculine ou féminine.

Dans le cas où cette place de quota doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant:

- GT homes et GT femmes: 1. Europe / 2. Asie / 3. Amérique / 4. Afrique / 5. Océanie

### **3.4 Gymnastique acrobatique**

#### **Attribution**

Pour l'épreuve qualificative, les places de qualification FIG sont attribuées à un (1) duo mixte par CNO à la discrétion des CNO.

Le pays hôte est représenté par un (1) duo mixte éligible, ce pour autant que le pays hôte ait participé à l'épreuve qualificative.

La place du pays hôte est attribuée nominativement au duo mixte éligible le mieux classé de l'épreuve.

|                         | <b>Qualification via FIG</b> | <b>Place du pays hôte</b> | <b>Place d'universalité</b> | <b>Total</b> |
|-------------------------|------------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------|
| Duos (H & F)            | 10                           | 1                         | 1                           | 12           |
| <b>TOTAL (athlètes)</b> | <b>20</b>                    | <b>2</b>                  | <b>2</b>                    | <b>24</b>    |

Le duo le mieux classé de l'épreuve qualificative obtient pour son CNO une place de quota en fonction des quotas suivants. Ces quotas comprennent les places pour l'universalité ainsi que les places du pays hôte.

|              | <b>Europe</b> | <b>Asie</b> | <b>Amérique</b> | <b>Afrique</b> | <b>Océanie</b> | <b>Total</b> |
|--------------|---------------|-------------|-----------------|----------------|----------------|--------------|
| Duos (H & F) | 6             | 2           | 2*              | 1              | 1              | 12*          |

\* y compris une place pour la place du pays hôte

En cas d'égalité de points, les Règles sur le départage des égalités de points énoncées dans le Règlement technique s'appliquent (en tenant compte uniquement de deux exercices – statique et dynamique).

#### **Réattribution des places de quota inutilisées**

##### **Places de quota FIG inutilisées**

Dans le cas où un CNO décline ou n'est pas en mesure d'utiliser une place de quota attribué, la place est réattribuée au prochain CNO éligible du même continent.

Si cette place de qualification doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant :

- Duos: 1. Europe / 2. Asie / 3. Amérique / 4. Afrique / 5. Océanie

### **Places du pays hôte inutilisées**

Si le pays hôte qualifie un duo mixte via l'épreuve qualificative ou si le pays hôte se trouve dans l'incapacité de remplir les conditions énumérées dans le document du CIO – Système de qualification – Jeux Olympiques de la Jeunesse, section C, ou si le pays hôte décline la place de quota attribuée, les places sont réattribuées au prochain CNO le mieux classé du continent américain.

Dans le cas où cette place du pays hôte doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant:

- Duos: 1. Europe / 2. Asie / 3. Afrique / 4. Océanie

### **Places d'universalité inutilisées**

Toutes les places d'universalité inutilisées, notamment les places rendues après attribution définitive par la Commission tripartite des JOJ, sont attribuées au prochain CNO admissible du même continent s'étant qualifié en fonction des résultats obtenus lors de l'épreuve qualificative.

Dans le cas où cette place de quota doit être réattribuée à un continent différent par manque de CNO participants, elle l'est dans l'ordre de priorité suivant:

- Duos: 1. Europe / 2. Asie / 3. Amérique / 4. Afrique / 5. Océanie

## **4. PROCESSUS DE CONFIRMATION**

La FIG informe les CNO qualifiés au terme de chaque épreuve qualificative approuvée par la FIG. A compter de la date du courriel ou de la lettre d'information, les CNO ont deux semaines pour confirmer qu'ils entendent utiliser les places de quota obtenues. Passé ce délai, les places de quota inutilisées seront réattribuées selon la procédure susmentionnée.

## **5. INSCRIPTION**

Etant donné que les Jeux Olympiques de la Jeunesse se déroulent sous les auspices du CIO, la procédure d'inscription est définie et gérée par le CIO. Si le délai pour la validation de l'attribution définitive des places pour l'universalité par la Commission tripartite des JOJ est fixé en mars 2017, le délai des inscriptions nominatives est fixé par le CIO au 23 août 2018.

## **6. FORMAT DE COMPETITION**

La limitation des difficultés (prévue dans le Règlement technique) est décrite dans les Codes de pointage respectifs

### **6.1 Epreuve multisport (épreuve qualificative et avec médailles)**

#### **6.1.1 Nombre d'athlètes et composition du groupe**

156 athlètes de tous les continents seront tirés au sort pour former **12 groupes de 13 athlètes** concourant comme équipes internationales et multidisciplinaires. Composition de chaque groupe:

- 3 athlètes GAM
- 3 athlètes GAF
- 1 athlète GT (h)
- 1 athlète GT (f)
- 1 duo mixte GACRO (h + f)
- 3 athlètes GR (f)



## 6.1.2 Calcul des résultats

Les résultats sont calculés en additionnant les “rangs” obtenus par chaque athlète à chaque engin en GA et en GR (seuls les deux meilleurs rangs par engin sont pris en compte) et à chaque exercice en GT et and GACRO. Les résultats intermédiaires peuvent dès lors être annoncés au terme de chaque session de compétition. Le vainqueur est le groupe ayant le nombre total de « rangs » le plus bas. Si un/e gymnaste ne devait pas concourir à un engin/ne pas présenter un exercice (y compris DNS), le dernier rang disponible lui sera attribué pour la discipline. (MAG, WAG et GR 24<sup>e</sup>, GT et ACRO 12<sup>e</sup>) pour le calcul de la note de l'épreuve par équipe multidisciplinaire seulement.

Note : Tous les gymnases doivent participer à tous les engins de leur discipline pendant le concours de qualification pour pouvoir participer aux finales du concours multiple / aux engins (seule exception : présentation d'un certificat médical établi par le médecin du COL).

Exemple: (X est un rang pas pris en compte pour chaque gymnaste)

|  | <b>Rangs Groupe X:</b>   | <b>Rangs Groupe Y:</b>  | <b>Rangs Groupe Z:</b>   |
|--|--|---|--|
| GA hommes 3 comptent les 2 meilleures des 3 à chaque engin (6 exercices) | G 1: 5, 8, 10, 2, X, X<br>Total rangs G1 = 25<br>G 2: 4, 1, 2, 5, 3, 7<br>Total rangs G2 = 22<br>G 3: X, X, X, X, 13, 2<br>Total rangs G3 = 15<br><b>Total Rangs GA M = 52</b> | G 1: 1, 3, 4, 2, 10, 5<br>Total rangs G1 = 25<br>G 2: 10, 22, 20, X, X, X<br>Total rangs G2 = 52<br>G 3: X, X, X, 9, 7, 9<br>Total rangs G3 = 25<br><b>Total rangs GA M = 102</b> | G 1: 10, 22, 20, 9, 7, 9<br>Total rangs G1 = 77<br>G 2: X, 15, 17, 15, 16, 10<br>Total rangs G2 = 73<br>G 3: 20, X, X, X, X, X<br>Total rangs G3 = 20<br><b>Total rangs GA M = 170</b> |
| GA femmes 3 comptent les 2 meilleures des 3 à chaque engin (4 exercices) | G 1: 2, 4, 12, 14<br>Total rangs G1 = 32<br>G 2: 5, 2, X, X<br>Total rangs G2 = 7<br>G 3: X, X, 9, 4<br>Total rangs G3 = 13<br><b>Total rangs GA F = 52</b>                    | G 1: 1, 3, 9, X<br>Total rangs G1 = 13<br>G 2: X, 8, 10, 14<br>Total rangs G2 = 32<br>G 3: 14, X, X, 17<br>Total rangs G3 = 31<br><b>Total rangs GA F = 76</b>                    | G 1: 6, 8, X, X<br>Total rangs G1 = 14<br>G 2: 5, 6, 1, 6<br>Total rangs G2 = 18<br>G 3: X, X, 19, 5<br>Total rangs G3 = 24<br><b>Total rangs GA F = 56</b>                            |
| GT homme 1 (2 exercices)   | G 1: 5, 6<br><b>Total rangs GT M = 11</b>  | G 1: 4, 7<br><b>Total rangs GT M = 11</b>   | G 1: 2, 3<br><b>Total rangs GT M = 5</b>   |
| GT femme 1 (2 exercices)   | G 1: 3, 4<br><b>Total rangs GT W = 7</b>   | G 1: 8, 9<br><b>Total rangs GT W = 17</b>   | G 1: 6, 2<br><b>Total rangs GT W = 8</b>   |
| GACRO 1 MXP (3 exercices)  | MP: 3, 1, 5<br><b>Total rangs G ACRO = 9</b>   | MP: 5, 6, 1<br><b>Total rangs G ACRO = 12</b>   | MP: 1, 4, 2 =<br><b>Total rangs G ACRO = 7</b>   |
| GR femmes 3 comptent les 2 meilleures des 3 à chaque engin (4 exercices) | G 1: 7, 11, X, X<br>Total rangs G1 = 18<br>G 2: X, 5, 5, 4<br>Total rangs G2 = 14<br>G 3: 6, X, 2, 8<br>Total rangs G3 = 16<br><b>Total rangs GR = 48</b>                      | G 1: 1, 4, 6, X<br>Total rangs G1 = 11<br>G 2: X, X, 2, 15<br>Total rangs G2 = 17<br>G 3: 11, 8, X, 9<br>Total rangs G3 = 28<br><b>Total rangs GR = 56</b>                        | G 1: 2, X, X, X<br>Total rangs G1 = 2<br>G 2: X, 18, 19, 11<br>Total rangs G2 = 48<br>G 3: 1, 5, 6, 7<br>Total rangs G3 = 19<br><b>Total rang GR = 69</b>                              |
| <b>Total rangs groupes</b>   | <b>179 (1<sup>st</sup>)</b>  | <b>274 (2<sup>nd</sup>)</b>   | <b>315 (3<sup>rd</sup>)</b>  |

En cas d'égalité de points dans le classement final pour les médailles de l'épreuve par équipe multidisciplinaire, l'égalité est départagée par l'addition des résultats (notes prises en compte) des exercices présentés par chacun des athlètes du groupe.

### 6.1.3 Procédure de tirage au sort pour la formation des groupes

Etant donné que la composition des groupes doit être aussi internationale que possible, il faut éviter de tirer au sort plus d'un athlète par CNO par groupe.

Par conséquent, le tirage au sort s'organise comme suit:

1. Préparer 6 récipients, un par discipline, dans lequel se trouvent les noms des différents athlètes.
2. Préparer un récipient avec les noms des groupes 12.
3. Commencer le tirage au sort par discipline jusqu'à ce que tous les athlètes de la discipline respective soient tirés au sort dans le groupe en suivant l'ordre suivant:
  - 3a) GACRO
  - 3b) GT (f)
  - 3c) GT (h)
  - 3d) GAF
  - 3e) GR
  - 3f) GAM
4. Pour chacune des étapes mentionnées sous 3a) à 3f)
  - Tirer au sort un athlète dans le récipient correspondant
  - Tirer au sort un nom de groupe dans le récipient correspondant.
  - Poursuivre la même procédure avec les athlètes pour chacune des disciplines de 3b) à 3f)
  - Dans le cas où un athlète du même CNO était déjà dans le groupe, tirer au sort un autre nom de groupe jusqu'à être sûr qu'il n'y a pas plus d'un athlète par CNO dans le groupe en question.

### 6.1.4 Ordre de passage

L'ordre de passage est tiré au sort électroniquement le 31 août 2018 par le secrétariat de la FIG pour chaque discipline et pour chaque engin ou exercice. Pour l'épreuve multidisciplinaire GA et GR, les places sont attribuées au groupe et non pas nominativement ou au CNO.

### 6.1.5 Représentation du groupe et nom des groupes

Une réunion organisée sur place à Buenos Aires lors des JOJ 2018 réunira tous les participants sous la direction du représentant des athlètes de la FIG. Chaque groupe choisira un capitaine chargé de le diriger, de le représenter et d'officialier comme porte-parole. Chaque groupe discutera et décidera du nom du groupe qui doit être celui d'un champion olympique ou du monde célèbre dans une des disciplines de la FIG. Le groupe décidera également de l'ordre de passage au sein du groupe GA (f), GA (h) et GR à chaque engin.

## 6.2 Gymnastique artistique

7 épreuves à médailles en GAM (concours général individuel, sol, cheval-arçons, anneaux, saut, barres parallèles, barre fixe) et 5 épreuves à médailles en GAF (concours général individuel, saut, barres asymétriques, poutre, sol).

### Epreuve multidisciplinaire

36 hommes 36 femmes participant à l'épreuve multidisciplinaire qui sert également de qualification.

## **Finale du concours général**

La finale du concours général avec les 18 meilleurs athlètes de l'épreuve multidisciplinaire, à condition que l'athlète respectif ait concouru aux 6 engins chez les hommes et aux 4 engins chez les femmes lors de l'épreuve multidisciplinaire.

### **Finales**

Finales par engin avec les 8 meilleurs athlètes par engin de l'épreuve multidisciplinaire.

## **6.3 Gymnastique rythmique**

Epreuve à médailles: le concours général individuel.

### **Epreuve multidisciplinaire**

36 athlètes prenant part à l'épreuve multidisciplinaire servant également de qualification.

### **Finale du concours général individuel**

Finale du concours général avec les 8 meilleures athlètes de l'épreuve multidisciplinaire.

## **6.4 Gymnastique au trampoline**

2 épreuves à médailles: concours individuel hommes et concours individuel femmes

### **Epreuve multidisciplinaire**

12 hommes et 12 femmes. Qualification pour les finales (2 exercices chacun)

### **Finales**

Finales avec les 8 meilleurs athlètes hommes et les 8 meilleures athlètes femmes de l'épreuve multidisciplinaire (1 exercice).

## **6.5 Gymnastique acrobatique**

Epreuve à médailles: finale

### **Epreuve multidisciplinaire**

12 duos mixtes (24 athlètes) participent à l'épreuve multidisciplinaire et effectuent comme "duos mixtes" 3 exercices : statique, dynamique et combiné.

### **Finales**

Finales avec les 8 meilleurs duos mixtes de l'épreuve multidisciplinaire (exercice combiné).

## **7. OFFICIELS**

### **7.1 Juges**

Les juges en règle (au maximum un par CNO par discipline, si possible neutre, indépendamment des athlètes/CNO qualifiés) sont nommés par la FIG en fonction du niveau de leur brevet, de leur expérience et de leurs compétences ainsi qu'en fonction des exigences spécifiques du CIO.

Les CT proposent les juges et les membres du jury supérieur pour les JOJ en s'appuyant sur les résultats des cours de juges internationaux et intercontinentaux. La liste contenant les critères détaillés est soumise au CE pour approbation.

## Quotas

| <b>BUENOS AIRES</b>            |                        |  |                       |              |
|--------------------------------|------------------------|--|-----------------------|--------------|
| <b>DISCIPLINE /FONCTION</b>    | <b>NUMBER DE JURYS</b> | <b>COMPOSITION DES JURYS</b>                   | <b>JURY SUPERIEUR</b> | <b>TOTAL</b> |
| <b>GA/HOMMES</b>               | 2                      | 2D, 5E+2R = 9 (+1 réserve commune*)            | 4                     | <b>23</b>    |
| <b>GA/FEMMES</b>               | 2                      | 2D, 5E+2R = 9 (+1 réserve commune*)            | 4                     | <b>23</b>    |
| <b>GT</b>                      | 1                      | 1 CJP, 2D, 6E, (+ 1 réserve*) <b>2 CD</b>      | 4                     | <b>16</b>    |
| <b>GR</b>                      | 1                      | 4D, 6E+2R (+1 réserve*)                        | 8                     | <b>21</b>    |
| <b>GACRO</b>                   | 1                      | 1 CJP, 2D, 4E, 4A+4R (+ 1 réserve*) <b>3CE</b> | 4                     | <b>23</b>    |
| <b>JURY D'APPEL</b>            |                        |  |                       | 3            |
| <b>COMMISSAIRE AUX ENGINES</b> |                        |  |                       | 1            |

\* **Juges de ligne et chronomètres** du pays hôte (NTO) **avec brevet**

## Exigences en matière d'âge

35 ans maximum (l'année des Jeux Olympiques de la Jeunesse) pour tous les juges, indépendamment de la discipline, exception faite des membres du jury supérieur et du jury d'appel.

## 7.2 Autres officiels (officiels de CNO)

Par exemple, chefs de mission, suppléant du chef de mission, attachés olympiques, entraîneurs, médecin, physiothérapeutes, personnel médical, etc.

Selon les Règles d'accréditation des JOJ du CIO.

## 8. PROGRAMME ET HORAIRES

Le programme détaillé comprenant les dates d'arrivée des officiels ainsi que les sessions d'entraînement est fixé par le CIO et par la FIG.

Les sessions d'entraînement GA, GR, GT et GACRO sont en principe programmées sur une base journalière pour toute la durée des JOJ.

| Jour    | Programme provisoire   |
|---------|--|
| A conf. | Inauguration du village olympique – Entraînement selon horaire   |
| -3      | Entraînement sur le podium / Entraînement selon horaire  |
| -2      | Entraînement sur le podium / Entraînement selon horaire  |
| -1      | Entraînement sur le podium / Entraînement selon horaire  |
| 0       | Cérémonie d'ouverture  |
| 1       | 2 sessions:<br>GAF sol, GAM cheval-arçons et ACRO exercice dynamique<br>GAM sol et ACRO exercice statique et combiné |

|    |   |
|----|---|
| 2  | 2 sessions:<br>GAM anneaux, GAF saut et TRA F<br>GAM saut et TRA hommes                                 |
| 3  | 2 sessions:<br>GR cerceau et GAF barres parallèles<br>GR ballon et GAM barres parallèles                |
| 4  | 2 sessions:<br>GR massues et GAF poutre<br>GR ruban et GAM barre fixe                                   |
| 5  | Finale concours général GAM   |
| 6  | Finale concours général GAF   |
| 7  | GAM finales sol et cheval-arçons, GAF finales saut et barres asymétriques                               |
| 8  | GAM finales anneaux et saut, finales TRA hommes et femmes   |
| 9  | GAM finales barres parallèles et barre fixe, GAF finales poutre et sol<br>ACRO finales exercice combiné |
| 10 | Finale concours général GR  |
| 11 | Cérémonie de clôture  |

Le présent Règlement FIG pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2018 a été approuvé par le Bureau présidentiel 2016 dûment habilité par le CE FIG lors de sa réunion des 16 et 17 octobre 2016. Il a été mis à jour sur la base des nouvelles conditions des JOJ lors de la réunion du CE FIG le 25 juillet 2018.

Lausanne, le 26 juillet 2018



Morinari Watanabe  
Président



André Gueisbuhler  
Secrétaire général